

Note synthétique - Compte administratif 2023

Aux termes des dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en conseil d'Etat. »

Ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif présente, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le président. Il retrace les opérations réalisées au cours de l'année. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier.

Le compte administratif a été approuvé par le conseil d'administration le 3 avril 2024.

Les résultats 2023 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	352 572,97 €
Recettes (sans report)	797 829,89 €
Dépenses	912 645,68 €
Résultat de l'exercice 2023	-114 815,79 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	237 757,18 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

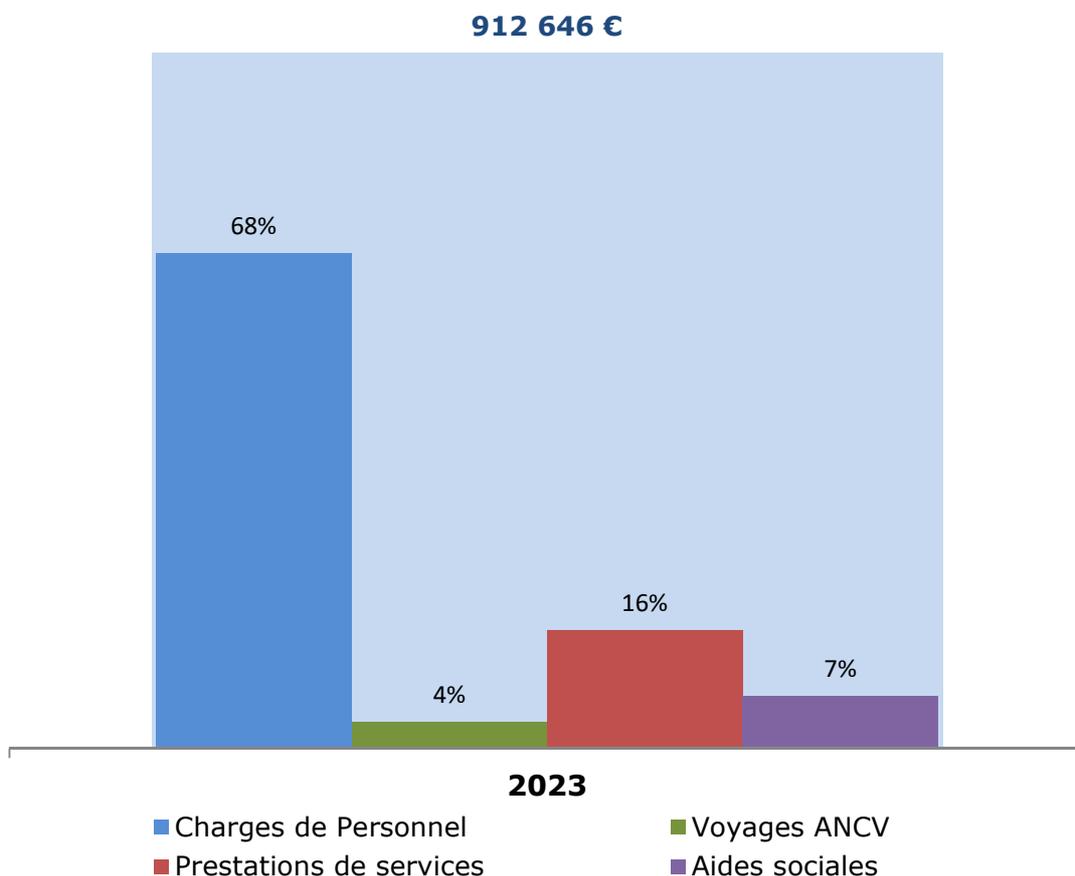
La section de fonctionnement retrace l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services du CCAS.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement réalisées en 2023 sont les suivantes :

- Masse salariale : 617 k€ ;
- Aides sociales : 65 k€ ;
- Voyages ANCV : 33 k€ ;
- Prestations de services : 148 k€ (portage de repas à domicile et téléassistance).

Les dépenses de fonctionnement 2023 se présentent de la manière suivante (part de chaque poste de dépenses par rapport au total des dépenses de fonctionnement) :



Les dépenses de fonctionnement regroupées par chapitres :

Chapitre	Libellé	BP 2023	Réalisations	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	245 108,00 €	185 331,86 €	75,61%
012	Charges de personnel et frais assimilés	691 594,97 €	617 341,97 €	89,26%
65	Autres charges de gestion courante	159 994,00 €	109 757,82 €	68,60%
67	Charges exceptionnelles	7 000,00 €	214,03 €	3,06%
Total des dépenses		1 103 696,97 €	912 645,68 €	82,69%

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

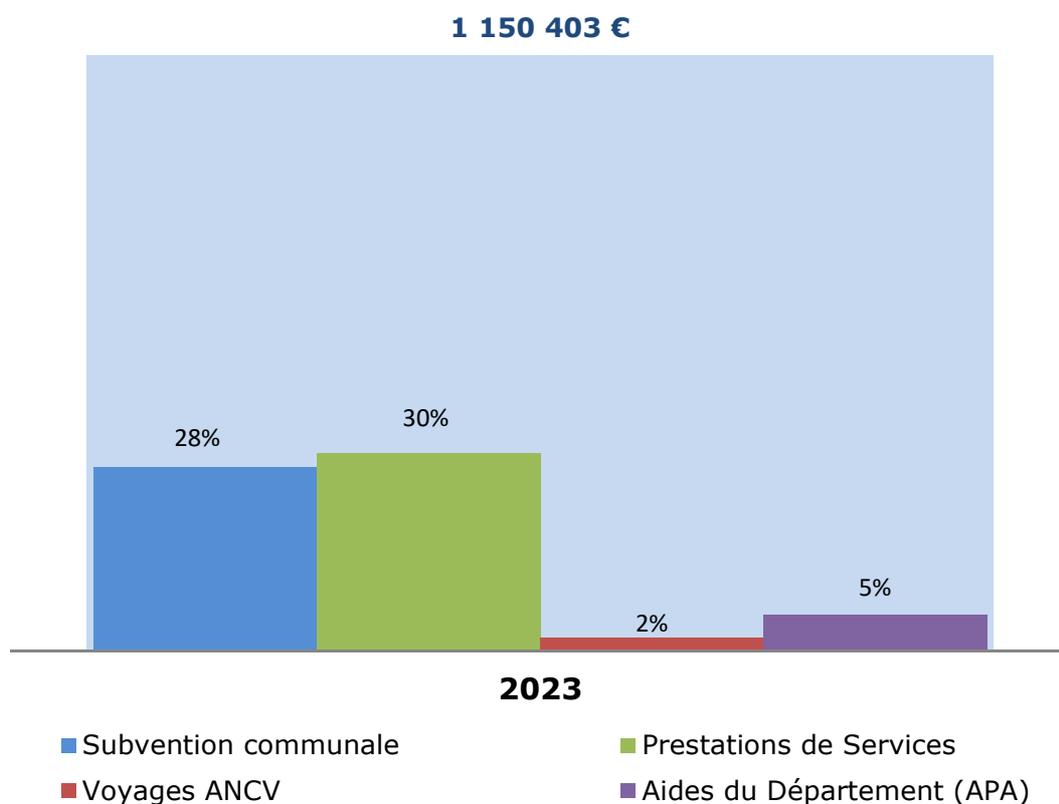
Application agréée E-legalite.com

2. Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement réalisées en 2023 sont les suivantes :

- Subvention communale : 320 k€ ;
- Produits des services : 345 k€ (participations des usagers pour les prestations d'aide à domicile, portage de repas et téléassistance) ;
- Voyages ANCV : 23 k€ (participations des usagers pour les séjours) ;
- Subvention départementale : 63 k€ (APA).

Les recettes de fonctionnement 2023 se présentent de la manière suivante (part de chaque poste de recettes par rapport au total des recettes de fonctionnement) :



Les recettes de fonctionnement regroupées par chapitres :

Chapitre	Libellé	BP 2023	Réalisations	Taux de réalisation
70	Produits de services	344 000,00 €	367 818,38 €	106,92%
74	Dotations et participations	405 124,00 €	429 799,18 €	106,09%
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	1,43 €	-
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	210,90 €	10,55%
Total des recettes hors résultat		751 124,00 €	797 829,89 €	106,22%
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		352 572,97 €	352 572,97 €	100,00%
Total des recettes		1 103 696,97 €	1 150 402,86 €	104,23%